Le président: C'est exact. Nous allons réserver cela jusqu'à ce que M. Golding revienne. Nous allons passer maintenant au n° 12.

Le témoin: On y a aussi donné suite en ce sens qu'on n'apporte maintenant aucune modification aux qualités requises types, sauf à la demande écrite d'un sous-ministre, ou lorsque la division de l'organisation fait rapport et que la Commission autorise directement le changement.

Le président: Quelqu'un veut-il proposer l'adoption de ce numéro? M. Mulock fait cette proposition, appuyé par M. Glen. Nous passons maintenant au n° 13.

Le témoin: On y a donné suite. Les examinateurs lisent les papiers d'examen dans la seule langue où ils sont rédigés.

Le président: M. Boulanger propose, appuyé par M. Wermenlinger, l'adoption de ce numéro. Vient ensuite le numéro 14.

Le TÉMOIN: Celui-ci recommande l'encouragement du principe des mutations, qui agrée pleinement à la Commission, mais celle-ci voudrait que le Comité lui dise comment lui donner une meilleure application.

Le président: Nous pourrions le faire ce matin.

Le TÉMOIN: Non, monsieur le président. Cette question présente des difficultés.

M. GLEN: Bien entendu, on nous a exposé des cas spéciaux, comme celui de sir Francis Floud. Il a lui-même dit qu'on l'avait fait permuter après quelque temps.

## M. Pouliot:

D. Ne croyez-vous qu'il vaut mieux avoir des jeunes gens et des jeunes filles bien au courant du travail du ministère, que d'avoir des jeunes gens et des jeunes filles possédant une connaissance superficielle de toutes les affaires de

l'Administration?—R. Oui, je le crois.

- D. Ne serait-il donc pas préférable de ne les transférer qu'à l'intérieur d'un ministère, si c'est possible?—R. Avec cette exception qu'il peut être bon de transférer certaines catégories d'employés à l'intérieur des ministères et d'un ministère à l'autre. Je crois qu'il faut se rapprocher davantage du système britannique pour le transfert des administrateurs et des hauts fonctionnaires entre les ministères.
- D. D'un autre côté, vous savez que dans le système britannique les employés entrent très jeunes dans l'Administration?—R. Oui.

D. Alors qu'ici nous avons la préférence accordée aux anciens combattants?—R. Oui.

D. C'est une entrave, et cela fait une grande différence entre les deux systèmes?—R. J'aimerais voir le Comité encourager ou autoriser la Commission à étudie le comité encourager de la commission à

étudier les moyens de faire entrer des jeunes gens dans le servic.

D. Naturellement, un fonctionnaire qui a des griefs contre son chef, parce que celui-ci en favorise d'autres, peut demander un changement de poste. Mais serait-il nécessaire, en pareil cas, de le transférer dans un autre ministère? Ne suffirait-il pas de le placer sous les ordres d'un autre chef, dans le même ministère?—R. Oui, ce procédé donne souvent satisfaction.

D. D'autre part, toutefois, il y a des hommes qu'on ne peut pas changer parce que leurs services sont hautement techniques; et parce que toute leur

formation se rapporte à un travail spécial?—R. Oui.

D. Il faut aussi tenir compte de l'expérience d'un homme au département, et cela m'amène à une constatation qui a déjà été faite, à savoir qu'il y a actuellement trop d'"universitéisme". Et il y a trop de cela. Nous avons des jeunes gens qui viennent des universités bien plus pour enseigner que pour apprendre, comme on faisait dans votre temps. Vous arriviez alors de Queens l'esprit